

Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux,

Informés du nouvel irrespect des engagements de nos interlocuteurs municipaux, tous les salariés techniques de la salle viennent de nous déposer un préavis de grève –qui entrainerait une fermeture totale de la salle - de sept jours reductibles à partir du mercredi 24 avril en cas de non satisfaction au lundi 22 avril à 12h de leurs deux revendications principales, qui sont :

1°) connaître avec certitude la date de cessation de l'activité, et donc de la perte de leur emploi. Car si vous avez été informés de cette fermeture en conseil municipal, et si les Conflannais l'ont été par le VAC, notre association n'a à ce jour reçu aucun courrier concernant une quelconque date de fermeture, et nous sommes dans l'incapacité juridique de la leur communiquer comme de prendre les mesures sociales adaptées ;

2°) avoir l'assurance que leur établissement bénéficiera des moyens financiers adaptés jusqu'au terme de son fonctionnement, dont celui de payer leurs indemnités de licenciement économique.

Représentant la direction, je ne puis que trouver ces revendications légitimes et très minimalistes, mais ne puis apporter aucune réponse, toutes m'étant refusées par la Ville.

Afin de vous permettre une meilleure compréhension de la situation, je vous prie de prendre connaissance de mon courrier en pièce jointe.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux, l'expression de mes salutations distinguées.

Claude Forest
Le délégué général,